

ALERTE ! « P.P.C.R. » DANGER MORTEL !



Nous avons déjà eu l'occasion de l'exposer, derrière cet acronyme barbare (« Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations ») se cache la **mise en chantier de démolition des statuts particuliers** des corps nationaux et des règles de gestion, **qui garantissent nos droits de fonctionnaires d'État**.

Le projet énoncé lors de la séance de « négociation » du 27 janvier entend supprimer les règles de gestion qui protègent les agents de l'arbitraire et leur assurent une égalité de traitement et de les remplacer par « *des lignes directrices de gestion* » qui **en sont la négation pure et simple** car comme l'explique lui-même le gouvernement : « il ne s'agit pas de créer des garanties statutaires nouvelles mais de **donner des marges de manœuvre aux gestionnaires** ».

Cela confirme la volonté gouvernementale dans ces pseudo négociations de passer à la vitesse supérieure sur les fusions de corps et les corps interministériels, ce qui **remet en cause les statuts particuliers**, leurs garanties et **s'inscrit dans une politique de développement de la mobilité pour accompagner les restructurations**.

Il s'agit d'une offensive méthodique contre le statut général de la Fonction publique, et les statuts particuliers des corps nationaux, qui en sont les concrétisations.

Les négociations dites PPCR s'inscrivent totalement dans le cadre de la politique générale de ce gouvernement de soumission aux exigences patronales, qui, pour ce qui concerne la Fonction publique, signifie le blocage permanent des traitements, les coupes budgétaires massives, la révision des missions et la remise en cause des garanties statutaires.

La ministre de la Fonction publique LE BRANCHU **entend mettre en place des corps interministériels**, introduire la « fluidité » dans les affectations et la mobilité forcée, et donner toute latitude au directeurs locaux à la botte, pour mener à bien la destruction massive de postes et de services et forcer les agents d'exécution que nous sommes tous, à se plier aux conséquences qui vont en résulter en termes de flexibilité, polyvalence et individualisation, autrement dit tailler en pièces nos garanties statutaires et réglementaires, tous nos droits collectifs qui empêchent l'arbitraire, le favoritisme et le caporalisme.

Après l'adoption du RIFSEEP (« Régime Indemnitaire Fonctions Sujétions Expertise et Engagement Professionnel ») qui, remet en cause les principes de la Fonction publique de carrière et introduit l'aléa et l'individualisation d'une partie de la rémunération en fonction du poste occupé et de la manière de servir, ces soi disant « négociations » PPCR se sont ouvertes sur le maintien du blocage des traitements jusqu'en 2017. On voit donc ce qu'il en est des « rémunérations » : pas d'augmentation ! ... Et, en plus, on nous pique honteusement l'indemnité de compensation de la CSG pour financer les pseudo « contreparties » (quelques points d'indice, ... étalés jusqu'en 2022 ! ou peut-être quand les poules auront des dents...).

Mais pour réaliser ses funestes projets, ce gouvernement discrédité, qui a fait le choix de servir sans limites les exigences du capital financier, n'a d'autre ressource que de tenter de domestiquer les organisations syndicales et de les impliquer dans la co élaboration et la corresponsabilité de ces prétendues « réformes » qui ne sont que des contre réformes, et qui poursuivent, aggravent et amplifient les mauvais coups de ses prédécesseurs. **Pour ce qui est de la CGT Finances publiques de Charente Maritime, nous disons non !** Nous refusons que le « dialogue social » ne soit que l'occasion de discuter des revendications de la finance et des riches, en enrégimentant nos dirigeants syndicaux pour nous anesthésier et empêcher toute lutte de résistance.

C'est pourquoi, face à ce barbare « PPCR » qui est au statut des fonctionnaires ce qu'Ebola ou le SIDA sont à l'organisme vivant, nous avons porté jusque dans le Congrès national de notre syndicat, qui vient de se tenir, l'exigence de la rupture avec le gouvernement, l'exigence que **nos représentants CGT de la Fonction publique quittent les pseudos « discussions »** sur le plan PPCR de LE BRANCHU.

La source empoisonnée de toutes les attaques portées contre le monde du travail et les fonctionnaires en particulier, est parfaitement identifiée. C'est la crise historique sans précédent qui ronge jusqu'à ses tréfonds le système de domination du capital financier, et qui ébranle tous les fondements de la société capitaliste. Ceux qui ont fait le choix de lier leur existence sociale et leur politique à la survie de ce système pourri, doivent donc frapper sans relâche les travailleurs et liquider toutes les conquêtes sociales, si chèrement gagnées dans les luttes de nos anciens. C'est le rôle qu'ont choisi aujourd'hui les Hollande Valls et compagnie, en attendant d'être remplacés par d'autres qu'on a déjà vus à l'œuvre et qui entendent bien faire encore pire demain.

C'est pourquoi nous le répétons : aucun syndicat ne doit, bien évidemment, signer le texte qui sera soumis en définitive par LE BRANCHU. Mais nous savons aussi qu'il y a une très grande différence entre « retenir son stylo » et engager un réel combat pour faire retirer le texte d'une contre-réforme particulièrement destructrice.

Le moyen le plus sûr pour empêcher cet accord, qui engage la destruction du statut, c'est de **quitter ces pseudo négociations et faire connaître publiquement à tous les fonctionnaires la rupture avec le gouvernement**. C'est aussi le meilleur moyen pour engager la mobilisation contre ce funeste PPCR.

Nous allons devoir combattre. Nous allons devoir être unis face à un gouvernement qui nous mène la guerre un gouvernement qui a choisi de s'en prendre aux travailleurs et aux fonctionnaires, un gouvernement qui a fait le choix d'être notre ennemi.

DGFiP : VERS UN

Le 01/06/2015, notre département aurait dû réduire, pour la plus grande partie de ses structures, les horaires d'ouverture au public pendant les périodes dites « creuses » **si le préfet avait signé à temps l'arrêté préfectoral** (La date serait repoussée au 1er juillet). Cette politique de réduction n'est que le début d'un processus de désintégration de notre administration de « proximité ».

Avant de commencer une mini-analyse, il convient de revenir sur deux points :

- ▲ La pseudo consultation des agents a été effectuée sous la forme d'un sondage que l'on pourrait traduire ainsi : *Moi, chef de votre service, après avoir consulté une partie d'entre vous « pour les plus démocrates » je vous propose cette réduction d'horaire. Si par malheur vous n'êtes pas d'accord proposez-moi autre chose dans le cadre de cette réduction.* Il convient de préciser que ce sondage n'est pas à l'initiative de vos chefs de services mais bien de la Centrale par sa circulaire du 22/10/2014. Quant aux représentants du personnel que nous sommes, on nous présente le paquet-cadeau en Comité Technique Local une fois que tout est ficelé.
- ▲ Il faut noter que, pour la première fois, c'est la totalité des services d'un C.D.F.P qui fermeront leurs portes et leur accès téléphonique (1/2 journée pour les CDFP et 2 x 1/2 journées pour les petites trésoreries). Les agents nous citent souvent l'exemple des centres des impôts qui ne recevaient que deux 1/2 journées par semaine, il y a 10 ans. C'est oublier un peu rapidement l'existence d'une réception primaire qui effectuait des renseignements simples et délivrait des imprimés pour le compte des centres des impôts et que les autres services (comme le SIE, l'ex Conservation des Hypothèques, le cadastre) étaient tenus de recevoir la plupart de leurs redevables. Aujourd'hui, dans certains centres des finances publiques, c'est porte close le vendredi après-midi et un volume horaire de réception du public qui s'est réduit comme une peau de chagrin (- 18%). Quant aux petites trésoreries, il suffit de se remémorer que la poste a pu fermer les bureaux de postes jugés les moins rentables par une réduction drastique de ses horaires d'ouverture au public.

Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'agents, notamment dans les petits centres des Finances Publiques ont très vite compris la problématique qui leur été posée en répondant contre la réduction des horaires d'ouverture (ce que ledit sondage n'avait pas prévu)

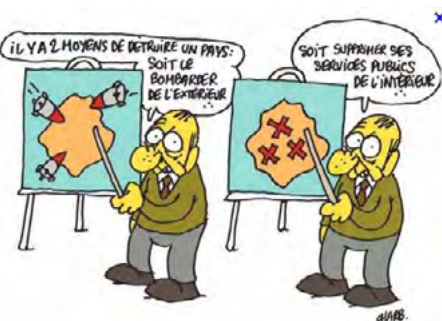
La CGT Finances Publiques 17 a voté contre cette réduction. Il nous semble important d'expliquer et d'affirmer cette position quand nous nous sommes rendus compte lors du CTL du 12/03/2015 que des représentants du personnel pouvaient s'abstenir sur un tel sujet.

Voici en quelques lignes une liste non exhaustive des raisons qui nous ont fait voter contre.

Pour la DGFiP, trop de charges pour les agents et les services.

Après avoir voulu devenir une administration ouverte physiquement et prestataire de service, la DGFiP change radicalement de cap. Depuis 10 ans, cette réception ne cesse d'augmenter et en se cumulant avec la baisse du nombre d'agents, une partie des missions doit être lâchée, car on vient de toucher l'os. Ce n'est pas le premier abandon de mission, contrairement à ce que l'on pourrait croire. Par exemple, il a été recommandé aux agents des Services de Publicité Foncière de ne plus effectuer de deuxième main (deuxième vérification de la saisie d'un acte par un autre agent) et on peut citer l'article 40 de la loi n° 2014-1545 du 20/12/2014 (le lien est ici) qui permet aux collectivités locales de faire appel à des prestataires privés pour recouvrer leurs créances.

Au lieu de chercher la raison de cette augmentation (complexité et changement constant des textes législatifs, recherche des niches fiscales par les redevables, crise économique) et de jouer éventuellement sur une partie de ces curseurs, la DGFiP préfère réduire le volume d'horaire sur les périodes dites « creuses » et continuer à supprimer des postes. Ceci n'est évidemment qu'une première étape.



Pour l'État, il y a désormais trop de sites à la DGFiP.

Nous sommes la dernière administration de guichet de proximité et ça dérange. L'IFRAP, cette fondation néolibérale (financée en partie par des crédits d'impôts) avec une directrice, Mme Agnès Verdier-Molinié, qui use et abuse des plateaux de télévision, a un avis bien tranché sur le réseau de la DGFiP. En effet, cette fondation a publié en avril 2014 un rapport qui explique qu'on peut diviser par plus de cinq le nombre de SIP et de SIE (pour arriver à environ 200 structures) et limiter le nombre de S.P.F à une par région, sans parler du réseau des trésoreries. À première vue, l'esprit de ce rapport vient d'être en partie repris par la Centrale.

En effet, lors d'un groupe de travail consacré à l'accueil du

12/01/2015, la Centrale a adressé aux représentants du personnel nationaux une analyse comparée des administrations sociales et des administrations fiscales étrangères sur la réception des redevables.

Pour les administrations sociales, on y apprend que les 35 millions de citoyens qui se rendent physiquement aux Caisses Nationales d'assurance Maladie ne peuvent le faire que sur 102 sites. La DGFiP reçoit 37 millions de redevables sur plus de 3000 sites. Pôle Emploi, lui, ne compte que 905 agences sur tout le territoire. Contrairement à la DGFiP, ces administrations utilisent des plate-formes téléphoniques, limitant la réception physique au rendez-vous aux cas les plus complexes.

SERVICE SANS PUBLIC

Pour les administrations fiscales étrangères, voici ce qu'on pouvait lire « *Au Royaume-Uni, où il n'existe plus d'accueil physique, la majorité des usagers est considérée comme autonome. Ce qui a conduit à fermer les centres d'accueil physique. Si l'usager ne peut finaliser sa démarche en ligne, un rendez-vous sera pris dans un centre proche du domicile de l'usager, qui peut être une mairie ou une « maison de services publics ».* Mais le mieux reste à venir avec « *Pour beaucoup de pays (Canada, Danemark, Irlande, Singapour, Pays-Bas), la mise en avant du numérique se double d'une stratégie "zéro contact" concentrée sur la réduction du nombre de contacts. L'administration singapourienne a pour devise "*

le meilleur service est l'absence de besoin de service" ». Sur le Pied Dans le Plat numérique (*format pdf*) vous pourrez trouver l'intégralité de ces documents en cliquant sur les chiffres : 1, 2 et 3.

Certes, la Centrale peut toujours rétorquer que la diffusion de ce type de document ne vaut pas confirmation d'un changement radical. Ce n'est pas faux. Mais, avec la politique immobilière de l'État (ventes de sites, réduction des surfaces de travail, système de sur-loyer) et la mission Cap Numérique (le tout-internet), on ne peut que s'inquiéter de cette réduction massive du nombre de sites et de missions à la DGFiP.

Pour la CGT, on génère volontairement un problème d'image.

Pour nombre de redevables, notre temps de travail se limite aux horaires d'ouverture. Nous n'imaginons pas les dégâts en termes d'image que provoquera cette réduction d'horaire au niveau de la réception physique et téléphonique. Pour arranger le tout, la Centrale a décidé que nos horaires de services ne devraient plus figurer sur les documents de masse (avis d'imposition, lettres de relance, etc ...). À charge pour le redevable de se connecter sur le site impots.gouv.fr pour connaître les horaires d'ouverture. Pour la réception téléphonique, la montée en puissance des plate-formes téléphoniques devrait pour nos grands penseurs remplacer sans trop de casse les services locaux. Nous sommes tous des utilisateurs occasionnels de ces plate-formes (service internet, banque). Et nous savons tous qu'elles sont loin de répondre à nos attentes. Mais les redevables ne devraient pas s'inquiéter pour des questions trop complexes puisque, après un long parcours téléphonique, seuls les plus acharnés devraient obtenir un rendez-vous physique sur le Centre des Finances



Publiques le plus proche de son domicile. Autre question à se poser : c'est le nombre de kilomètres que devra effectuer le redevable pour trouver un Centre Des Finances Publiques dans quelques années avec le big bang de la réforme territoriale.

Et l'égalité de traitement pour le citoyen ?

Il existe toujours dans notre pays une fracture sociale qui se double d'une fracture numérique. Tous les citoyens n'ont pas le même niveau de faculté pour appréhender les démarches administratives (*cf page 4*) et personne ne peut dire que les démarches fiscales sont simplissimes. Nous le voyons dans les services : beaucoup d'agents ont un rôle qui va au-delà du simple renseignement fiscal. Combien de redevables se pointent dans nos accueils

avec les imprimés du RSI (*parce qu'ils ne trouvent plus d'interlocuteurs physiques ou qu'ils n'arrivent pas à contacter cette administration*) ou d'autres documents d'administrations qui pratiquent les fameuses plate-formes téléphoniques ? Mais cette réception n'est pas comptabilisée et pourtant elle existe et révèle un manque criant. Ce n'est pas des campagnes publicitaires payées à pris d'or par notre ministère qui changeront la donne.

Vers le non-consentement à l'impôt et ...

Le non-consentement à l'impôt est en train de se développer et de s'accélérer. L'ignorer est d'une stupidité remarquable. Les révolutions américaine et française, bien que de natures profondément différentes, ont en commun au départ le refus de payer les impôts et les taxes aux différents pouvoirs en place. Minorer le rôle explicatif de la réception physique de proximité, c'est penser que l'impôt est suffisamment simple pour être compris et accepté de facto par l'ensemble des citoyens. Nous ne sommes pas un simple prestataire de services auquel le contribuable peut s'échapper en changeant de société. **L'impôt est subi par le citoyen.** Ce n'est pas pour rien que le « redevable », le « contribuable », le « citoyen » ont des définitions différentes, Et nous n'avons pas besoin de faire une leçon de sémantique, car nous pensons que nos lecteurs (simples agents de base) les comprennent. En revanche, nous soupçonnons nos grands commis de l'État de confondre volontairement « client » et « redevable », « prestataire de service » et « administration », « mission régaliennne » et « commerce ».

Quant à l'argument des conditions de travail des agents, **il ne faut pas être dupe ! C'est par la souffrance au travail que l'Etat-employeur nous fait plier pour accepter ce type de réforme.** C'est d'autant plus vrai, que la circulaire du Ministère 22/10/2014 ne prévoit rien pour les périodes de charges réduites à 8 semaines pour tous les services.

CES MILLIARDS D'EUROS QUE L'ON ÉCONOMISE SUR LES PAUVRES

Le cynisme en matière politique est un ingrédient indispensable. Mais il est rare de le mettre en avant. Aujourd'hui, il s'affiche sans dire véritablement son nom.

La prime pour l'emploi va fusionner avec le RSA-ACTIVITE pour devenir la « prime d'activité ». Pourtant le gouvernement annonce que cette prime d'activité coûtera 4 milliards d'euros alors que le nombre de bénéficiaires devrait exploser avec la prise en compte des travailleurs pauvres de moins de 25 ans.

Si l'obtention de la prime pour l'emploi était simple, puisque que la DGFIP la calculait à partir des déclarations d'impôts sur le revenu, il en va tout autrement pour le RSA d'activité.

En effet, les différents rapports nous apprennent que plus des 2/3 de ses bénéficiaires potentiels ne le réclamaient tout simplement pas. Le Figaro, dans un article en date du 01/06/2014 l'explique assez bien (le lien est ici). La recette est la suivante : une communication gouvernementale quasi inexistante, un questionnaire de 6 pages à remplir (*avec une kyrielle de justificatifs à fournir*), et pour l'administration une note de 152 pages pour expliquer son mode de fonctionnement et son calcul. Sans oublier la difficulté pour les éventuels bénéficiaires à trouver un interlocuteur.

Au vu de cet échec, le gouvernement table sur le fait que plus de la **moitié des bénéficiaires potentiels ne réclameront pas** cette prime d'activité. C'est le message passé par le gouvernement aux médias et à l'Europe pour expliquer qu'il restait avant tout un bon gestionnaire des dépenses publiques. En conséquence, notre petit doigt nous dit que cette prime d'activité devrait être aussi simple à obtenir que le RSA-activité. C'est pour nous du cynisme à l'état pur, surtout quand on pense avec la facilité avec laquelle la DGFIP rembourse aujourd'hui les crédits (*TVA, CICE, investissements outre-mer, etc...*) sans qu'aucune politique de contrôle digne de ce nom ne soit mise en place. Il est vrai que ce n'est pas la même population.

Alors pour les cadres C des Finances Publiques qui sont aujourd'hui dans la mouise, vous trouverez ci-dessous deux tableaux tirés du projet de loi pour voir si vous pouvez éventuellement prétendre à cette prime. Alors à partir du 01/01/2016, n'hésitez pas à la réclamer! Car, les mieux lotis eux, n'ont aucun complexe à se déplacer dans nos services pour faire valoir leurs droits ! Les agents s'occupant de la réception le constatent tous les jours.

Configuration familiale	Revenu d'activité net mensuel au-delà duquel la prime d'activité est nulle
Personne seule	1.550 € (soit 1,3 SMIC)
Couple mono-actif sans enfants ou famille monoparentale avec 1 enfant	2.265 € (soit 1,9 SMIC) 2.450 € (soit 2,05 SMIC) pour le couple
Couple bi-actif sans enfants (avec un membre rémunéré au SMIC)	1.730 € (soit 1,4 SMIC) pour le 2ème membre 2.930 € (soit 2,4 SMIC) pour le couple

SON FUTUR MONTANT

En euros par mois	Montant de Prime d'activité	Supplément par rapport au RSA activité
Inactif	0	0
Quart temps - 0,25 Smic	185	0
Mi temps - 0,5 Smic	246	0
0,6 Smic	222	22
0,7 Smic	199	44
3/4 temps - 0,75 Smic	188	56
0,8 Smic	176	67
0,9 Smic	136	67
Plein temps - Smic	132	67
Plein temps - 1,1 Smic	105	67
Plein temps - 1,2 Smic	60	60
Plein temps - 1,3 Smic	15	15
Plein temps - 1,4 Smic	0	0

